

MESSAGE DE LA MDL **à transmettre aux classes par les délégués**

→ Qu'est-ce que la MDL ?

La maison des lycéens (ex-Foyer Socio-éducatif) est une association loi 1901 gérée par des adultes et des élèves du lycée.

→ Que fait-elle concrètement ?

Elle gère le bâtiment du « foyer ». Par exemple c'est la MDL qui gère les machines à boissons, les baby-foot et le mobilier (changé l'an dernier suite à des dégradations...). Elle participe à l'achat des lots du cross et de divers concours, à la location de matériel (pour le Père Cent par exemple). C'est également d'elle que dépend la salle de musique. De plus, elle subventionne les voyages et les sorties pédagogiques.

→ Le règlement

Il existe un règlement (affiché dans le foyer). Nous rappelons les points suivants :

- respect du matériel et du mobilier
- respect de la propreté : les gobelets, canettes et autres déchets vont dans les poubelles...
- respect de l'accès à la salle de musique : pas de tables, chaises, fauteuils devant la porte. Ne pas appuyer le mobilier contre les murs non plus.

→ La salle de musique

Elle est accessible uniquement aux musiciens ayant été auditionnés (auditions généralement le midi ; se présenter à la salle si elle est ouverte). Le règlement de la MDL s'applique dans la salle de musique.

→ Contacts

- Présidente : Mathilde Macé
 - Vice-président : Hugues Briscadieu
 - Trésorier : M. Cazala
 - Trésorier adjoint : Carl Lespinasse
 - Secrétaire : Nolwen Remazeilles
 - Secrétaire adjoint : M. Fricot
-
- Commission musique : Hugues Briscadieu
 - Commission Père Cent : Alexandre Pelard